


## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Identificateur de produit</b>	<b>HDH (All)</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	Pas disponible
<b>Utilisation recommandée</b>	Lubrifiant
<b>Restrictions conseillées</b>	Aucun à notre connaissance
<b>Fabricant</b>	Irving Blending & Packaging PO Box 1169 Saint John, NB E2L 4E6 CA Téléphone 1.800.574.5823 Nombre de téléphone d'urgence: 1.506.648.3060
<b>Fournisseur</b>	Voir ci-dessus

## 2. Identification des risques

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.	
<b>Dangers pour la santé</b>	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
	Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	
<b>Risques défini pour SIMDUT 2015</b>	Non classé	
<b>Éléments d'étiquetage</b>		
<b>Mention d'avertissement</b>	Attention	
<b>Mention de danger</b>	Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.	
<b>Conseil de prudence</b>		
<b>Prévention</b>	Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Se laver soigneusement après la manipulation. Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail. Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire/ faciale.	
<b>Intervention</b>	<p>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.</p>	
<b>Stockage</b>	Conserver à l'écart de matières incompatibles.	
<b>Élimination</b>	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.	
<b>SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)</b>	Aucun à notre connaissance	
<b>SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)</b>	Aucun à notre connaissance	
<b>Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)</b>	Aucun à notre connaissance	
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Aucune.	

## 3. Composition/information sur les ingrédients

Mélange

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique		64742-70-7	60-100
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement		72623-86-0	10-30
Methacrylate copolymer - HMIRA 9363		Secret commercial	12-14

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

**Remarques sur la composition** \*\* L'huile de base peut être un mélange des numéros CAS susmentionnés

#### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	S'il y a respiration difficile, retirez à l'air frais et gardez au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent.
<b>Peau</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
<b>Yeux</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. En cas d'ingestion en grande quantité, appeler immédiatement un centre antipoison. Obtenir une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être différés.
<b>Informations générales</b>	S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

#### 5. Mesures de lutte contre le feu

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
<b>Risques spécifiques provenant des produits chimiques</b>	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
<b>Lutte contre l'incendie / instructions</b>	Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.
<b>Produits dangereux résultant de la combustion</b>	Pas disponible

#### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Tenir à l'écart des zones basses. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou la substance déversée accidentellement sans vêtements de protection appropriés. Éviter toute inhalation des vapeurs ou des brumes. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
--	---

## Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque.

Déversement accidentel important : Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine) Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

## Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Éviter le contact avec la peau. Éviter le contact avec les yeux. Éviter l'exposition prolongée. Éviter le contact avec les vêtements. Veiller à une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuel approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Prendre des précautions lors de la manipulation et du stockage.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Tenir le récipient bien fermé. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

## 8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

### Limites d'exposition

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.

#### Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.

#### Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.

#### Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.

**ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	PEL	5 mg/m3	Brouillard.

**ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

Composants	Type	Valeur	Forme
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement (CAS 72623-86-0)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.

**États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).**

Composants	Type	Valeur	Forme
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.

**Valeurs biologiques limites** Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Directives au sujet de l'exposition****ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)**

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)

Peut être absorbé par la peau.

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection du visage/des yeux**

Lunettes à coques ou de sécurité.

**Protection de la peau****Protection des mains**

Porter des gants de protection.

**Autre**

Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques.

**Protection respiratoire**

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques agréés appropriés. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Dangers thermiques**

Sans objet.

**Considérations sur l'hygiène générale**

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail.

**9. Propriétés physiques et chimiques**

<b>Aspect</b>	Liquide
<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Brune
<b>Odeur</b>	Piquante
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas disponible.
<b>pH</b>	Pas disponible.
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Pas disponible.
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	Pas disponible.

<b>Point d'écoulement:</b>	Pas disponible.
<b>Densité</b>	0.89 - 0.9
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	Pas disponible.
<b>Point d'éclair</b>	194.0 - 246.0 °C (381.2 - 474.8 °F) Cleveland vase ouvert
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Pas disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	< 0.1 mm Hg @ 20°C
<b>Densité de vapeur</b>	Pas disponible.
<b>Densité relative</b>	Pas disponible.
<b>Solubilité</b>	Négligeable
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité</b>	77.9 - 340.5 cSt @ 40°C

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	aucun en utilisation appropriée
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter les températures supérieures au point d'éclair.
<b>Matières incompatibles</b>	Oxydants forts.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre. Oxydes de phosphore.

## 11. Données toxicologiques

<b>Voies d'exposition</b>	Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau Contact avec les yeux.
<b>Renseignements sur les voies d'exposition probables</b>	
<b>Ingestion</b>	Faible danger présumé en cas d'ingestion.
<b>Inhalation</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
<b>Peau</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Yeux</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements des yeux et une vision trouble. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatitis. Éruption.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Peut provoquer une allergie cutanée.

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
------------	--------	----------------------

Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)

#### Aigu

*Inhalation*

CL50	Pas disponible
------	----------------

*Orale*

DL50	Pas disponible
------	----------------

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement (CAS 72623-86-0)		
<b>Aigu</b>		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	> 2000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	> 5.2 mg/l/4h
<i>Orale</i>		
DL50	rat	> 5000 mg/kg
Methacrylate copolymère - HMIRA 9363 (CAS Secret commercial)		
<b>Aigu</b>		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Pas disponible	
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.	
<b>Minutes d'exposition</b>	Pas disponible.	
<b>Indice d'érythème</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème</b>	Pas disponible.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.	
<b>Valeur de l'opacité de la cornée</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur de la lésion de l'iris</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur des rougeurs de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Jours de récupération</b>	Pas disponible.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)	Peut causer une sensibilisation respiratoire, cutanée ou conjonctivale.	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas disponible.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.	
<b>Mutagénicité</b>	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génotoxique.	
<b>Cancérogénicité</b>	Le risque d'un cancer ne peut pas être exclu suite à une exposition prolongée. Contient <3 % (p/p) DMSO-extrait	
<b>Carcinogènes selon l'ACGIH</b>		
Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	A2 Probablement cancérogène pour l'homme.	
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement (CAS 72623-86-0)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme. A2 Probablement cancérogène pour l'homme.	
<b>Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité</b>		
Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 64742-70-7)	Probablement cancérogène pour l'homme.	
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 72623-86-0)	Probablement cancérogène pour l'homme.	

HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FRACTION INHALABLE, PURE, HAUTEMENT ET SÉVÈREMENT RAFINÉE (CAS 64742-70-7)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FRACTION INHALABLE, PURE, HAUTEMENT ET SÉVÈREMENT RAFINÉE (CAS 72623-86-0)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

#### Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)

Effet cancérogène détecté chez les animaux.

#### Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)

Volume 39, Supplement 7, Volume 71 - 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

#### US - California Proposition 65 - CRT: Répertoire date/cancérogènes substance

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)

#### États-Unis - Rapport NTP sur les cancérogènes : Cancérogène connu

Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)

Carcinogène connu chez l'homme.

Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement (CAS 72623-86-0)

Carcinogène connu chez l'homme.

#### ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

<b>Toxicité pour la reproduction</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
<b>Tératogénicité</b>	Pas disponible.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Non classé.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Non classé.
<b>Danger par aspiration</b>	Pas disponible.
<b>Effets chroniques</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

## 12. Données écologiques

<b>Écotoxicité</b>	Voir ci-dessous		
<b>Données écotoxicologiques</b>			
<b>Composants</b>	<b>Espèce</b>		<b>Résultats d'épreuves</b>
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement (CAS 72623-86-0)			
Crustacés	CE50	Daphnie	1000 mg/L, 48 heures
<b>Persistance et dégradabilité</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.		
<b>Potentiel bioaccumulatif</b>	Pas de données disponibles.		
<b>Mobilité dans le sol</b>	Pas de données disponibles.		
<b>Mobilité générale</b>	Pas disponible.		
<b>Autres effets adverses</b>	On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.		

## 13. Données sur l'élimination

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/les contenants selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

---

## 14. Informations relatives au transport

---

**Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:** Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.

**Ministère des Transports des États Unis. (DOT)**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

---

## 15. Informations sur la réglementation

---

**Règlements fédéraux canadiens** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17).

**Substances de la LIS Challenge Canada : Matière répertoriée**

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5) Inscrit.

**Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)**

Non inscrit.

**Gaz à effet de serre**

Non inscrit.

**Règlements sur les précurseurs**

Non réglementé.

**whmis2015 Exemptions** Sans objet

**Réglementations Fédérales des États-Unis** Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

**TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)**

Non réglementé.

**CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):**

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5) Inscrit.

**ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)**

Non inscrit.

**Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)**

**Catégories de danger** Danger immédiat - Oui  
Risque différé - Oui  
Risque d'incendie - Non  
Danger lié à la pression - Non  
Danger de réactivité - Non

**SARA 302 Substance très dangereuse** Non

**SARA 311/312 Produit chimique dangereux** Non

**SARA 313 (déclaration au TRI)**  
Non réglementé.

**Autres règlements fédéraux**

**Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)**

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)

**Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)**

Non réglementé.

**États-Unis - Réglementation des états**

**US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance**

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5) Inscrit.

Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7) Inscrit.

**US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance**

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)

**US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance**

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5) Inscrit.

**US - Minnesota Haz Subs: Listed substance**

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5) Inscrit.

---



Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7) Inscrit.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée**

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)

**États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - Substances dangereuses : Danger particulier**

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)

**US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée**

9-Octadecen-1-amine,- (CAS 112-90-3) Inscrit.

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5) Inscrit.

Amines tert-alkyles en C12-14 (CAS 68955-53-3) Inscrit.

Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7) Inscrit.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances**

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)

Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)

**États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)**

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)

**États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie**

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)

Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island**

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)

**États-Unis - Proposition 65 de la Californie**

**US - California Proposition 65 - CRT: Répertoire date/cancérogènes substance**

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)

Listé : Juillet 1, 1989

**État des stocks**

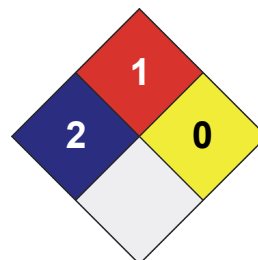
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

**16. Autres informations**

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	* 2
Inflammabilité	1
Danger physique	0
Protection individuelle	X



**Clause d'exonération de responsabilité**

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

**Date de publication** 24-Juin-2016

**Version n°** 01

**Date en vigueur** 24-Juin-2016

**Préparé par** Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021

**Autres informations** Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.